

Avenir de la langue française

Journal de l'association «Avenir de la langue française» créée à Paris en 1992

N°7 – février 2000

Éditorial

Un vent nouveau

Ce numéro double de notre bulletin s'efforce de retracer les principales actions menées par l'association au cours de l'année 1999. Nous avons entamé cette année, comme les précédentes, avec toute notre résolution pour développer nos efforts à la fois par nos interventions directes auprès des autorités et des responsables d'organismes privés, et par le canal du Droit de comprendre. Cette association poursuit son action d'assainissement dans le domaine de la publicité et de la signalétique commerciale, outre l'établissement d'un rapport sur la situation réelle du français dans notre pays. Comme les années précédentes, nous avons constaté la persistance des obstacles rencontrés et, malgré les résultats obtenus, la difficulté de « mordre » sur une opinion anesthésiée et des responsables raisonnant trop souvent à court terme.

Or, dans ce paysage en demi-teinte, l'année 1999 a laissé percer une éclaircie qui dégage de nouvelles perspectives. Le problème de l'importance des questions culturelles et linguistiques a fait une apparition remarquée dans l'opinion et chez certains responsables politiques et syndicaux. Des parlementaires de toutes tendances commencent à s'émouvoir de l'anglicisation de notre milieu de vie, et préparent une importante réunion publique. De même, le succès remporté par notre manifestation de la « Carpette anglaise » (dont il est rendu compte dans ce numéro) témoigne de cette nouvelle sensibilité de l'opinion.

En fin d'année, cette évolution a été renforcée par les événements de Seattle (États-Unis), qui ont montré à tous que les questions vitales que nous posons en France se posent à tous les peuples et que le « tout-économique » ne les résoudra pas à lui seul.

Aussi cette année a-t-elle été également consacrée à une réflexion sur les possibilités de relance que nous ouvre ce nouveau contexte, et à la préparation de cette relance pour l'année 2000. Outre les manifestations évoquées ci-dessus, nous préparons pour le premier semestre des réunions s'adressant à des publics spécifiques. D'autre part, nous avons relancé une campagne d'adhésions, en mobilisant nos adhérents actuels et en nous adressant aux milieux que nous estimons les plus favorables. En même temps, nous avons décidé d'accroître le taux de notre cotisation - qui était assez ridicule et demeure très raisonnable - pour nous assurer un minimum d'indépendance financière, particulièrement nécessaire au moment où nous préparons une action plus intense.

L'équipage qui a courageusement fait avancer le navire dans la bonace sort de cette période plus expérimenté et plus résolu. Puisque souffle un vent nouveau, c'est le moment de hisser les voiles et d'appeler tous nos amis à la manœuvre.

Bernard Dorin

Le Prix 1999 de la Carpette anglaise

Il a été remis le 14 octobre dernier par les associations *Avenir de la langue française*, *Défense de la langue française*, *Asselaf* et *Le Droit de comprendre*.

C'est un « *prix d'indignité civique décerné annuellement à un membre des élites françaises qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France et dans les institutions européennes au détriment de la*

langue française », nous dit le tract. Le prix vise ainsi à distinguer « *ces déserteurs de la langue française qui ajoutent à leur incivisme linguistique un comportement de veule soumission aux diktats des puissances financières mondialisées* ».

Vers midi et demie, la place Saint-Germain-des-Prés s'anime au son de la fanfare des Beaux-Arts. Sur une estrade, un mannequin en manteau, lunettes et feutre mou trône en attendant la cérémonie. On voit peu à peu s'assembler un public, tant de

Sommaire :

P-1	Éditorial - Le prix 1999 de la « Carpette anglaise »
P-5	Les suites du Rapport des associations sur l'état de la langue française
P-4	Le résultat des actions contentieuses - La vie de l'association
P-5	Vu et entendu
p. 6	Bulletin d'adhésion
P. 7	Et vous ? - Contacts
p. 8	Courrier des lecteurs - Agenda

badouins, de militants et responsables des associations que de personnalités connues pour leur attachement à la langue française, écrivains, journalistes, le député Georges Sarre ou le député européen Paul-Marie Coûteaux ainsi que des caméras de télévision. Et voici monsieur Loyal en robe noire et toque de magistrat qui entre en scène. Il expose la raison de ce nouveau prix « *de toute évidence promis à un avenir florissant* » : il s'agit de récompenser, non pas la « *nouvelle génération de bradeurs de la France* », mais « *ces génies obscurs au talent trop souvent méconnu, ces infatigables destructeurs de notre pays et de sa langue, ces citoyens du monde bâtisseurs d'un avenir radieux où chacun pourra, comme à nos heures les plus brillantes, dire* »

« *Bienvenue à nos envahisseurs bien-aimés¹ !* », et surtout, gloire suprême, le leur dire dans leur langue ! Car « *si la langue française devait s'opposer à la nécessaire dissolution nationale, que faudrait-il qu'il advînt d'elle ?* » : « **Qu'elle mourût !** » lui répond sans hésiter le chœur des technocrates, trois hommes en costume, cravate et chapeau melon côtés de monsieur Loyal. Ce prix, bien entendu, ne con-

cerne pas seulement celui qui a la chance d'être couronné : « *Nous savons qu'à chaque fois, au-delà d'un homme, c'est toute une*



Monsieur Loyal

équipe de carpettes que nous couronnons. » Monsieur Loyal énonce alors, sous les huées du public et les applaudissements des technocrates, la liste des personnages pressentis pour le prix : Claude ALLÈGRE, pour sa phrase immortelle « *Les Français doivent cesser de considérer*



La remise de la « Carpette »

l'anglais comme une langue étrangère » ; Martin BOUYGUES qui diffuse des notes internes en anglais ; François-Régis HUTIN, PDG & Ouest-France, qui lance un concours pour définir la devise

de l'Europe, qui devra être proposée en anglais et en langue locale ; Bernard KOUCHNER, représentant de l'ONU au Kosovo, qui, alors que l'ONU a deux langues officielles, le français et l'anglais, n'utilise que la seconde, y compris avec ses interlocuteurs francophones ; Marc LASSUS, PDG de la société GEMPLUS, qui impose à ses cadres et à ses employés l'usage de l'anglo-américain en France ; Alain MINC, qui souhaite publiquement que l'anglo-américain soit la langue d'usage courant en France ; Christian NOYER, vice-président français de la Banque centrale européenne, qui répond en anglais à un député français au Parlement européen ; Louis SCHWEITZER, PDG de RENAULT, qui impose l'usage de l'anglo-américain dans les comptes rendus des réunions de direction ; Serge TCHURUK, PDG d'ALCATEL, qui a imposé l'anglais comme langue de travail à tout le groupe.

Le président de l'Académie des Carpettes anglaises ouvre alors l'enveloppe et décerne la récompense à Louis SCHWEITZER, dont le nom est conspué par l'assistance.

L'heureux lauréat n'étant pas présent, c'est le pantin de l'estrade que le président ceint d'une serpillière sortie d'un seau en plastique. Une courte lettre de remerciements du gagnant est enfin lue « *mais la maîtrise approximative du français m'empêche d'en écrire davantage* », qui se termine par « *Yours faithfully* », ce qui clôt la cérémonie... jusqu'à la prochaine édition.

Marc Bonnaud

¹ Aplusbégalex dans le *Combat des chefs*

Les suites du premier *Rapport des associations* sur l'état de la langue française en France et dans les institutions de l'Union européenne

Un bilan très positif

La création de l'association « Le Droit de comprendre » voulue par Philippe Rossillon en octobre 1994 répondait à un double objectif: unir les forces des associations agréées pour prendre en charge l'organisation et le suivi des actions contentieuses engagées contre les contrevenants à la loi du 4 août 1994 dite loi Toubon ; et mettre en place un observatoire de l'évolution des pratiques linguistiques, en France et dans les institutions de l'Union européenne, dans tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle et scientifique. Certes, notre ambition devait être en rapport avec nos moyens : ceux d'une observation permanente et organisée des seuls faits dont nous pouvons avoir connaissance. Encore fallait-il sélectionner ceux dont l'importance ou la récurrence permettaient de prendre une mesure assez juste des progrès et des reculs du français là où il importe que ses positions restent fortes en raison du poids de leurs enjeux.

Le but ultime de cette démarche est évident : alerter l'opinion publique sur les périls éventuels, identifier des responsabilités (voire des responsables...) et porter la question linguistique dans le débat public avec l'espoir de susciter des réactions salutaires. Près d'un an après la publication du premier rapport, nous pouvons dire que nos objectifs sont atteints au-delà de toutes nos espérances. Le bilan est largement positif à plus d'un titre :

Signalons en tout premier lieu que l'honnêteté de notre méthode d'observation (très précisément décrite), conjuguée avec la rigueur des analyses et la modération du ton, nous a valu en toute

justice d'échapper à la moindre contestation ou polémique sur la nature et la quantité des faits établis ainsi que sur leur signification et leur portée. La revue de presse (non exhaustive) réalisée au lendemain de cette publication et dans les quinze jours suivants nous a permis de recenser une douzaine d'articles d'importance inégale, dont trois « unes » dans la grande presse internationale et régionale et près de six « grands articles » dont certains dans la presse spécialisée (*le Quotidien du médecin* par exemple). *Le Figaro*, pour sa part, avait titré en première page : « Une bombe déposée au salon d'Expolangues » (la présentation publique du rapport en avait été faite à l'occasion de cette manifestation annuelle). En soi, ce n'était pas si mal pour une première dont la médiatisation avait été mal préparée, faute d'expérience de notre part. Cependant, la suite des événements a révélé des retombées plus fructueuses encore qui montraient que notre rapport (publié sur notre site internet) avait fait germer un intérêt grandissant des médias et de certaines forces sociales pour les questions qu'il soulevait. D'une part, en effet, nous sommes de plus en plus sollicités par la presse écrite, radiophonique et télévisuelle pour donner des informations et notre point de vue sur la question linguistique : une douzaine d'interventions au cours des dix derniers mois contre trois ou quatre en 1998. La grande presse a du reste changé de ton : la dérision encore très présente dans les débats suscités par la loi Toubon n'est plus de mise ; les interrogations sont plus sérieuses, plus graves, plus inquiètes aussi.

Tant mieux, il était temps ! D'autre part et surtout, nous sommes de plus en plus souvent spontanément approchés par des organisations syndicales et professionnelles qui recherchent notre alliance pour le débat et l'action afin de faire face à des situations auxquelles elles sont concrètement confrontées. Tel fut le cas de la Fédération CFDT des services dans sa confrontation avec l'entreprise Rank Xerox et, plus récemment, celui de la Fédération CGT de la métallurgie dont certains délégués syndicaux d'entreprise sont excédés par le fanatisme anglophone d'un nombre sans cesse croissant de grands chefs d'entreprise. Tel est encore le cas du syndicat national des chercheurs scientifiques FSU, effrayé par le « jusqu'au-boutisme » de l'entreprise d'éradication du français de la production scientifique française. Stratégie conduite par quelques hauts responsables du monde scientifique, souvent fonctionnaires de la République. Trop c'est trop, pensent-ils. Certes. Pour certains scientifiques, apeurés par le terrorisme linguistique de leurs pairs et de leurs patrons, nous représentons le dernier espoir de leur droit de travailler et de communiquer en français, en France comme ailleurs. La lecture de notre rapport, qui affiche notre détermination à résister, leur a inspiré le désir revivifié de le faire également. Par un « effet boule de neige », ces contacts se multiplient maintenant, et notre principale préoccupation est désormais de nous doter des moyens humains et organisationnels suffisants pour répondre aux attentes et aux espoirs que nous faisons naître.

Le développement de notre association, l'augmentation du nombre d'adhésions que nous pourrions récolter comme fruit de nos efforts et, par conséquent, l'efficacité de notre combat en dépendent.

Le bilan est donc clair et incontestable : ce rapport est une nécessité. Son actualisation est désormais attendue, presque exigée.

Ce qui veut dire que plus que jamais nous devons mobiliser pour observer, noter, analyser et rendre compte. Dire le mal, comme le rappelait récemment Dominique Noguez, c'est déjà le combattre et le prévenir, notamment en rendant courage à ceux qui l'avaient perdu, en éveillant la conscience de ceux qui ne l'avaient pas. Voilà bien pourquoi il est indispensable que

chacun d'entre vous s'oblige à contribuer tout au long de l'année à cette tâche d'observation honnête, froide et intelligente et à nous envoyer les fiches de relevé de faits dont nous vous adressons régulièrement le modèle.

Thierry Priestley

Le résultat des actions contentieuses abouties en 1999

Ce sont 30 actions contentieuses qui ont abouti en 1999, dans lesquelles ALF s'est constituée partie civile au titre de la loi du 4 août 1994. Le nombre des jugements rendus peut paraître faible au total, même s'il faut y ajouter 7 affaires mises en délibéré ou reportées en 2000. Cette relative faiblesse est, pour l'essentiel, due à notre difficulté de nous faire représenter dans les affaires traitées par les tribunaux de province et d'être tenus informés par les parquets des affaires inscrites au rôle de ces juridictions. Ce problème devrait trouver une solution opérationnelle au cours de l'an 2000 grâce à la réorganisation prévue à cet effet de la collaboration de M. Jean-Claude Amboise.

S'agissant du contenu des jugements rendus, le résultat est très satisfaisant : hormis de très rares relaxes (2), toutes les affaires donnent lieu à l'application de la loi, tant sur le plan pénal qu'en termes d'allocations de dommages-intérêts aux associations agréées. Seules 6 affaires groupées ont donné lieu à une déclaration d'irrecevabilité d'ALF pour mandat non conforme, du fait d'une défaillance de nos statuts, aujourd'hui corrigée. La vraie faiblesse structurelle de ces résultats réside finalement dans le fait que notre action contentieuse est strictement limitée aux infractions linguistiques dans les domaines du commerce et de la publicité, alors qu'aucun succès judiciaire ne paraît possible au-

jourd'hui dans les domaines du travail, des services publics, des colloques et du fonctionnement des institutions européennes. De si grandes défaillances sont celles de la loi elle-même et de certaines administrations de contrôle (l'inspection du travail, en particulier).

Décidément, nous devons encore nous battre beaucoup pour obtenir le renforcement de notre législation linguistique, contrer la stratégie des grands technocrates européens et susciter la mobilisation du ministère du Travail pour faire respecter le droit des Français de travailler dans leur langue.

T. P.

La vie de l'association

Pour continuer de vitaliser notre association, de donner un élan essentiel à notre action et d'espérer voir nos objectifs atteints, des efforts ont été engagés cette année, menés par une équipe en partie renouvelée, et soucieuse de développer trois idées : protester, médiatiser, recruter.

Des bénévoles efficaces

Pour mener à bien ce programme,

ALF en effet s'est appuyée sur sa richesse principale : les bénévoles ! Rendons hommage à M. Marc-Antoine Bécue, qui vient de céder la place à notre nouveau trésorier, M. Paul Siméon, et à son adjoint M. Jean-Rémy Minet-ti, qui s'efforcent de combattre les retards chroniques, et fort embarrassants, de la subvention accordée par la Délégation générale à la langue française, alors que

l'action de M. Jean Griesmar, secrétaire général, se veut toujours plus intensive. Aussi, le groupe « enseignement » continue de préparer son colloque sur les langues à l'école maternelle, le groupe « vigie » veille sur les informations susceptibles de nous intéresser, tandis que le groupe « relations internationales » poursuit son œuvre, en indiquant qu'il souhaite s'étoffer et accueillir des

volontaires. Quelques adhérents ardents tentent de constituer un groupe dans le Puy-de-Dôme, excellente idée qu'il serait intéressant de développer partout en province ! Enfin, Mme Guillen Deschamps persiste courageusement dans son opération de sensibilisation du public en distribuant tracts, journaux et plaquettes. Elle a besoin de se constituer une équipe, elle attend votre aide !

Des lettres

En parallèle, notre activité s'est poursuivie au travers d'un envoi intensif et systématique de lettres : des lettres de protestation, des lettres d'encouragement et des lettres d'information. Sur les 500 courriers que nous avons envoyés en 1999, 10% concernaient des affaires purement administratives, 30 % répondaient aux adhérents, et 60 % traitaient de problèmes de fond.

Très diversifiées, ces dernières se sont attachées à marquer la présence d'ALF sur des dossiers aussi importants que celui de la place de la langue française dans les institutions de l'Union européenne, en réagissant tant à la persistance d'offres d'emploi rédigées exclusivement en anglais à l'intention de candidats français à des postes de la Banque centrale européenne qu'à l'usage trop exclusif de l'anglais dans les travaux du Parlement européen ou à la devise européenne des jeunes, qui devait être rédigée et prononcée en anglais !

En général, ces lettres ont été adressées aux responsables directs de ces affaires, aux ministres du gouvernement français dont ils dépendent, et enfin à la DGLF. Si de nombreux cas d'infraction à la loi se sont présentés dans le cadre des services publics en France, nous nous sommes particulièrement penchés sur le domaine de l'enseignement, notamment dans le cadre de l'École supérieure de commerce de

Reims, qui souhaite adopter une dénomination anglo-américaine — tout comme le groupe d'écoles des ingénieurs de Paris —, et impose des cours en anglais à sa filière TEMA.

L'attitude des hauts fonctionnaires de l'État a souvent suscité notre opprobre, avec les exemples remarquables de M. Christian Sautter, ministre de l'Économie et des Finances, de M. Christian Noyer, vice-président français de la BCE, ou de M. Bernard Kouchner, administrateur français au Kosovo, qui n'hésitent pas à parler anglais lors de déclarations publiques. D'autres sujets, tout aussi fondamentaux, n'ont pas manqué d'attirer notre attention dans les domaines de l'armée, du travail, de l'industrie ou de l'audiovisuel et ont fait l'objet de réactions immédiates.

Presse, télévision, radio

Aussi, la médiatisation de cette action de protestation s'est placée au cœur de nos préoccupations. Un travail de repérage de la presse favorable à notre cause et des journalistes qui éventuellement auraient pu l'être nous a permis de sentir un gain d'intérêt en notre faveur, conjugué avec les retombées du rapport du Droit de comprendre (voir page 3 de ce numéro) : *L'Express*, France Culture, Laurent Ruquier sur Europe n° 1, *Le Journal du dimanche*, *La Croix*, *Valeurs actuelles*, *Le Figaro* et *Le Nouvel Observateur* nous ont permis de nous exprimer. Vous trouverez la revue de presse au siège de l'association.

La mobilisation des adhérents

Notre réflexion s'est tournée enfin vers les moyens de dynamiser l'activité des adhérents au sein de l'association et de parfaire notre méthode de recrutement : vous êtes aujourd'hui 620 adhérents, et plus de 700 sympathisants se sont manifestés en plus depuis la créa-

tion d'ALF. Afin de créer des liens réels et plus forts avec vous, nous avons donc décidé de répondre plus rapidement à toutes vos lettres, de mieux vous communiquer des informations sur notre action et vos prises de position, d'organiser des réunions régulières afin de vous connaître. Une campagne d'adhésions nous a semblé enfin absolument nécessaire, afin de toucher des milieux socioprofessionnels divers, afin d'introduire plus de jeunes parmi nous, et enfin d'accueillir plus de femmes : relance des adhérents non à jour de leur cotisation, relance des « anciens » adhérents, relance des signataires de l'appel fondateur, recrutement par démarchage, par parrainage, par lettres personnalisées ou distribution de tracts, tout sera mis en œuvre !

Marion Millet

Vu et entendu...

Plus de placebo pour soigner l'américanose ! Voilà le « Gilder » !

Un dictionnaire français-français intitulé *En vrai français dans le texte* vient de paraître aux éditions du Cherche midi.



Son auteur, M. Alfred Gilder, « humble passeur de mots » comme il se plaît à le dire lui-même si joliment, nous comble de bonheur en nous procurant un outil de travail inestimable et indispensable à tous les défenseurs de la langue française après dix années de labeur consacrées à cet ouvrage.

Bulletin d'adhésion - année 2000

Nom /Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Pays :

Téléphone / Télécopie :

Comment avez-vous connu ALF ?

- Par un tract ou par un journal d'ALF, que l'on distribuait dans la rue
- Par un article paru dans la presse au sujet d'ALF
- Par un adhérent d'ALF. Lequel ?
- Autres sources (notre site Internet,...) :

Oui, j'adhère à ALF /je renouvelle mon adhésion ; et je verse la cotisation suivante :

- Membre actif : 180 F
- Membre bienfaiteur : 250 F
- Couple : 230 F
- Étudiant : 80 F
- Ascendant ou descendant d'un membre d'ALF : 80 F

Signature :

Il nous explique, entre autres choses, d'où vient cette dérive du franglais et surtout comment il peut y être obvié pour que notre chère langue ne devienne pas le palimpseste d'une langue vide de sens et pleine de contresens, qui ne sera plus ni du français ni de l'anglais... mais une non-langue. En effet, à ce franglais qui s'incruste, il peut être substitué quantité de mots français. Ce franglais représente beaucoup plus qu'une sérieuse menace pour notre langue : il l'achemine ni plus ni moins vers son éradication pure et simple. Le « Gilder » nous propose d'y résister en dix points :

1° La graphie française et la correction orthographique ; ex. : « Chronopost avec un « e » et non sans « e ». 2° La suffixation : nous n'en avons pas moins de cent soixante-dix formes ! Inutile d'y ajouter des « ing » et des « ic », etc. 3° Le mot composé ; ex. : fin de semaine au lieu de

« week-end » ! 4° La substitution ; ex. : mouchoir jetable au lieu de « Kleenex » ! 5° L'assimilation : il faut franciser tout nouveau mot étranger ! 6° La racine historique : ne pas hésiter à solliciter les racines grecques ou latines. 7° Le mot-valise : découvrir son emploi pour créer des mots français dans... le « Gilder » ! 8° La recherche du sens et le pouvoir de l'image : combattre le « non-sens » et/ou le « mauvais sens », voire le contresens. 9° L'éponyme : passage du nom propre au nom commun ! 10° Le jeu de mots : « karting » égale « car à bosses » !

Guillen Deschamps (Paris)***Se vêtir,
ou se « dresser » ?***

Nobles sires et gentes dames, oyez ! Le « dressing » est né, et il ne demande qu'à croître. Un magasin se spécialisait dans la vente de portes, fenêtres, placards et

« dressings » ; nous avons demandé au gérant la signification de ce néologisme. Il s'agissait d'une petite pièce avec rangements, tiroirs, penderie... où l'on peut s'habiller. Et le gérant nous affirmait (réponse classique) qu'il n'existe aucun équivalent dans notre langue.

En effet, « placard » est impropre, bien qu'utilisé comme pis-aller provisoire par le catalogue diffusé par ce magasin (le temps, d'après le gérant, d'habituer le futur client au terme de « dressing » qui selon lui présente l'avantage de la concision) : on ne va pas s'habiller dans un placard. Selon notre interlocuteur, « vestiaire », bien que meilleur et reconnu par un décret de 1986, n'est pas adapté à cette création d'architectes ; effectivement, un vestiaire est soit un endroit où l'on dépose provisoirement des vêtements, soit un ensemble de vêtements. Faut-il donc sortir de son ignorance franchouillarde le pauvre consommateur inculte, et lui faire

adopter « dressing » ? Ou créer quelque néologisme tel que « habilloir » ? C'est oublier qu'il existe un terme réconciliateur : celui de « roberie », utilisé par des architectes depuis au moins trente-cinq ans, et donc déjà en vigueur.

Lionel Cudennec (Paris)

Le « Grand boum »

C'est ainsi que *Ma première encyclopédie* (Éditions Lito, Champigny-sur-Marne), réalisée à l'intention des enfants par des responsables du palais de la Découverte (Paris), traduit l'expression anglaise « Big Bang », généralement employée pour désigner l'explosion initiale du monde. Par là, elle suggère aux jeunes Français que leur langue est bien une langue internationale à la hauteur d'un événement « international » s'il en fut.

Timbre plurilingue

La Poste, qui s'était jadis signalée, en pareille occasion, en adressant dans la seule langue de Shakespeare ses vœux à ses usagers non francophones, vient de racheter sa faute en accolant à son timbre intitulé « Vive l'an 2000 ! » une traduction en cinq langues dans l'ordre suivant : italien, espagnol, allemand, portugais et... anglais.

Publicités hors-la-loi

Une responsable de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a reconnu (devant un représentant du Droit de comprendre venu la rencontrer, le 20-10-99) que son administration avait de plus en plus tendance à classer les infractions commises dans le domaine de la publicité ; elle a par ailleurs révélé que le procureur de la République aurait décidé de ne plus poursuivre ce type d'infraction. Les publicitaires

peuvent dormir tranquilles, les autorités ne veillent pas !

Et vous ?...

L'anglais seul... ou rien ?

Le bureau de poste central de Versailles (Yvelines) - la « Recette principale », tout près du château - affichait en français ses heures d'ouverture au public. En automne 1999, on vit apparaître sur la porte d'entrée un écriteau donnant cette indication en anglais. Une de nos adhérentes écrivit pour louer les services postaux de leur prise en compte du grand nombre de visiteurs étrangers qui fréquentent ce bureau de poste, mais aussi pour rappeler que la loi exige dans de tels cas deux langues étrangères au moins ; d'ailleurs, beaucoup de visiteurs étrangers parlent allemand, espagnol, ou japonais. Quelques jours plus tard, l'écriteau en anglais disparaissait. Faut-il donc croire qu'il est impossible de trouver, dans tout Versailles, une seule personne capable de traduire « Heures d'ouverture » en une autre langue que l'anglais ? Ou bien l'administration des postes ne veut-elle que l'anglais seul, ou rien ?

Anne Souriau (Versailles, 78)

Sur le terrain

Les efforts d'une militante hélas pas assez suivie...

Lors de la douzième Journée du français des affaires, qui s'est tenue le 25 novembre 1999 à Paris, une bonne centaine d'exemplaires de notre journal ont été remis aux conférenciers, aux lauréats et aux participants. Tous ont félicité notre action, et certains devraient prochainement adhérer. Nous en sommes ravis. Lors de la quinzième Fête du livre du *Figaro magazine*, qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Paris,

le 28 novembre dernier, un certain nombre de documents concernant notre association ont été distribués aux visiteurs. Tous les documents, et plus particulièrement notre journal, ont obtenu un succès considérable et les encouragements les plus vifs pour notre action. Une grande majorité de visiteurs a déploré qu'il n'y eût pas assez de journaux ! Nous ferons mieux la prochaine fois ! Nous avons constaté que notre action est maintenant bien connue du grand public et nous souhaitons qu'elle s'assortisse d'un plus grand nombre d'adhérents. Nous vous le ferons savoir.

G.D.

Contacts

Nous avons cette année intensifié nos rencontres et contacts avec divers interlocuteurs, tant politiques qu'administratifs, économiques, sociaux ou scientifiques. On peut noter entre autres : • Mme Feuillerat, de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes • M. Bondoux, du cabinet du ministre de l'Intérieur • Les représentants de la Fédération CGT de la métallurgie • Le vice-président de la Société française des traducteurs • M. Jean-Paul Terrenoire, représentant le bureau du Syndicat national des chercheurs scientifiques. • Divers chercheurs nous ont contactés par courrier électronique et sont à l'origine de notre recours devant le tribunal administratif suite à un appel d'offres du ministère de la Recherche demandant des réponses en anglais • Parmi les divers médias auxquels nous avons accordé des entretiens, on pourra noter par exemple *l'Express*, *France-Soir*, le *Nouvel Observateur*, *France 3*, *Valeurs actuelles*, *Europe 1* ... Nous avons par ailleurs poursuivi nos contacts réguliers avec les organismes officiels comme la Délégation

générale à la langue française, le Haut Conseil de la Francophonie, etc.

Courrier des lecteurs

« Ce qui est consternant, c'est que l'anglais non seulement n'est plus une langue étrangère en France, mais devient de plus en plus la langue maternelle de la nouvelle génération : les premiers mots que lisent les enfants sur les jeux électroniques sont en anglais, à commencer par « on » et « off », puis « play », « game », etc., et quelques années plus tard, au collège, ils sont incapables de construire une phrase correcte en français (pas davantage en anglais d'ailleurs !). [...] Sempiternelles déclarations sur l'exception culturelle ou la diversité dans les salons et les déclarations officielles - et charabia inculturel dans la nation, abdication dans les aréopages politiques et économiques ! »

Claude Weisz (Bobigny, 93)

« Réclamons aux députés :

1. Une délégation à la langue française active, sortant du juridisme stérile, défendant efficacement enfin la langue française ; quel magnifique monument bureaucratique !

2. La création d'une banque de terminologie (comme au Québec) faisant la chasse au franglais et veillant à ce que les termes français (écrasement, chute pour *crash*) soient employés tant dans le monde du travail que dans les médias ou la vie culturelle. Actuellement, il y a une commission administrative par ministère (non motivée, peu

efficace, travail et diffusion confidentiels, inconnue et non joignable par le grand public ! Un désastre !). Tout semble fait pour que cela ne marche pas.

Pierre Verne (Saint-Herblain, 44)

Agenda

À la télévision,

• N'oubliez pas, sur France 2 le jeudi 17 février 2000 à 20 h 45, le reportage effectué par **Envoyé spécial** sur les associations de défense et de promotion de la langue française.

• Le 17 et le 20 février 2000 sur France 3, à 20 h 45, le 19 et le 21 février sur France 2 à 13 h 45, notre passage à **Consomag**. Afin de faciliter la vie des consommateurs, cette émission propose d'évoquer les obstacles et les sérieux problèmes auxquels ils sont confrontés tous les jours. Omettre d'étiqueter les produits en français pour ne le faire qu'en anglais, en France même, voici l'un d'entre eux !

• Un **sondage** sera réalisé à cette occasion en partenariat avec l'association Force Ouvrière consommation et avec le soutien de la Délégation générale à la langue française et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Il cherchera à savoir si les Français connaissent la loi du 4 août 1994, en particulier au sujet des produits de consommation, et s'ils ont conscience de sa grande utilité.

À l'Assemblée nationale,

• Réservez votre place pour le « **Grand métinge sur la langue française en colère** », organisé par les associations et le député Jacques Myard, en collaboration avec syndicats et personnalités politiques de tout bord, le mercredi 23 février 2000 de 9 h à 12 h.

• Ce rassemblement sera suivi de conférences consacrées à des thèmes et à des milieux précis, particulièrement touchés par l'abandon de la langue française en France même.

Notez enfin

• La participation d'*Avenir de la langue française* à l'**observatoire sur les pratiques linguistiques**, mis en place cette année par le ministère de la Culture. Le rapport de l'association *Le Droit de comprendre*, qui doit sortir au printemps 2000, constituera une première étape vers ce travail d'observation.

• La deuxième édition du prix de la « **Carpette anglaise** » en septembre 2000, et notre souhait d'organiser un prix récompensant ceux qui favorisent la langue française.

Enfin, afin de multiplier ces événements et de les rendre plus percutants, nous avons besoin d'un **soutien financier** accru. Nous recherchons activement la collaboration d'entreprises mécènes !

M. M.

<i>Avenir de la langue française</i>
<i>Président de l'association :</i> Bernard Dorin
<i>Directeur de la publication :</i> Jean-Jacques Méric
<i>Comité de rédaction :</i> Marc Bonnaud, Yvan Gradis, Jean Griesmar, Marion Millet, Thierry Priestley
<i>Rédaction (et siège de l'association) :</i> 98, rue de Sèvres, 75007 Paris Téléphone : 01 42 73 14 92 Télécopie: 01 42 73 19 51
Courriel : languefr@micronet.fr Site : www.micronet.fr/~languefr/alf
ISSN en cours
Imprimé par nos soins Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 100 F (abonnement inclus)
Abonnement seul : 10 F (pour un an)